

**ARRETE PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS  
RELATIFS A L'ELECTION DU 12/12/2023 (COLLEGE USAGERS)  
AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE  
DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,  
Vu l'arrêté du 21/11/2023 régissant l'élection du 12/12/2023 (collège usagers) au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne,  
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 09/11/2023,  
Considérant le procès-verbal de dépouillement du scrutin déroulé le mardi 12 décembre 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

- Le procès-verbal afférent fait apparaître les résultats suivants :

**Nombre de siège(s) à pourvoir : 8  
titulaires (+ 8 suppléants)  
Nombre d'électeurs inscrits : 1006  
Nombre de votants : 108  
Nombre de bulletins blancs : 3  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages valablement exprimés : 105  
Taux de participation : 10,73 %**

(Une liste déposée et déclarée recevable : « IUT Bordeaux Montaigne »).

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste « IUT Bordeaux Montaigne »	105

**ARTICLE 1.1 : Attribution des sièges au quotient électoral**

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE/NB de sièges obtenus par la liste au QE
Liste « IUT Bordeaux Montaigne »	105	13.125 8

- Il reste 0 sièges à attribuer.

**ARTICLE 2 :**

► Sont proclamées élues au conseil de l'UT Bordeaux Montaigne (collège usagers) pour un mandat de deux ans :

➤ Liste « UT Bordeaux Montaigne »

TITULAIRES	SUPPLEANT.E.S
DESNAVE Rosine	MARMOUX Alicia
PERRIN Noé	CHATTY BEGIN Simon
MAZIERE – HADAJI Maéva	TEILLET Alice
LE DOUSSAL Louis	SAVOVITCH – JUK Thomas
FAUTRIER – POISSON Noëlla	REPUBLICAIN Elora
BECKER Adam	DUMON Mathis
HERMITTE Lou-Anne	
MINGASSON Maxence	

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 13 décembre 2023.

Le président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE.



